

d'adopter le parlement impérial, à l'égard des canadiens, et Lord Gosford ayant destitué M. Papineau et plusieurs officiers de milice, le peuple se souleva et se mit en révolte ouverte contre l'autorité établie, il est vrai, mais la patience des hommes se lasse ! L'injustice criante et continuelle, l'ingratitude avec laquelle ils furent traités, les poussèrent à cette révolte, à ce manque de loyauté, mais qui aurait fait moins ? Engagés dans la voie du droit constitutionnel et maltraités de toutes manières, ayant à supporter toutes sortes d'avaries, les députés ne faisaient, à vrai dire, que leur devoir, en combattant par la parole, avec tant d'ardeur pour l'obtention d'un de leurs plus importants privilèges, celui de voter les subsides et d'en contrôler l'emploi. Dans cette révolte de 1837, les rebelles faits prisonniers eurent un triste sort : 89 furent condamnés à mort, et 47 à la déportation, et tous leur biens furent confisqués.

Voilà la clémence avec laquelle les canadiens furent traités ; ils combattaient sans aucun doute, pour une cause légitime, car le parlement impérial concéda le 10 février 1841, aux députés du peuple, le droit de contrôler le revenu public et d'avoir la haute-main sur toutes les dépenses publiques. C'était concéder bien tard, des droits que nous avions acquis en devenant sujets anglais, et pour l'obtention desquels plusieurs de nos compatriotes avaient lutté longtemps, dans l'ancienne chambre d'assemblée, ou versé leur sang sur le champ de bataille. Sir Charles Bagot arriva dans le pays en qualité de gouverneur en janvier 1842, et à ce moment, la chambre était partagée en deux factions, dont l'une, le parti tory cherchait à servir les intérêts du peuple, par la conciliation, en fléchissant le genou devant tout ministre anglais, et dont l'autre, le parti de la réforme, cherchait à servir les